



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 15 novembre 2013 à 15 h, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni au SDIS sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Madame Sylvie Lopez, 3<sup>ème</sup> vice-présidente du bureau du conseil d'administration et Messieurs Jean-Claude Anglars, président du bureau du conseil d'administration et Fernand Nicolau, membre du bureau.

Membres absents ou excusés : Madame Monique Aliès, 2<sup>ème</sup> vice-présidente du bureau du conseil d'administration, et Monsieur Serge Roques, 1<sup>er</sup> vice-président du bureau du conseil d'administration.

Date de convocation : 7 novembre 2013 conformément aux dispositions du règlement intérieur relatives aux modalités de convocation d'une nouvelle réunion suite à l'annulation de la réunion du 4 novembre 2013 qui n'a pu se tenir faute de quorum.

### 1 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉS ET D'AVENANTS

Vu le rapport n° 3.

Prestations de nettoyage des locaux de l'État-Major et des centres de secours : passation des marchés

Vu la procédure d'appel d'offres lancée le 30 septembre 2013, pour la réalisation des prestations de nettoyage des locaux de l'état-major et de certains centres d'incendie et de secours, décomposée en quatre lots géographiques :

1. Locaux de l'État-Major à Rodez
2. Locaux des centres de secours secteur 1 (Cassagnes Bégonhès, Espalion, Estaing, Marcillac Vallon, Pont-de-Salars, Villecomtal, St Geniez d'Olt, Rodez, St-Amans-des-Côts)
3. Locaux des centres de secours secteur 2 (Montbazens, Rieupeyroux, Rignac, Villefranche de Rouergue, Viviez)
4. Locaux des centres de secours secteur 3 (Villefranche de Panat, Millau)

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres du 4 novembre dernier durant laquelle celle-ci a décidé d'attribuer le marché à la société PLD Propreté.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration :

- prend acte du choix de la commission d'appel d'offres,
- autorise la passation des marchés correspondants,
- autorise le président à signer les marchés et tous les documents y afférents.

Prestations d'assurance « risques statutaires agents permanents »

Vu la procédure d'appel d'offres lancée le 12 septembre 2013, pour la couverture d'assurance des risques statutaires agents permanents sur la période 2014 / 2016.

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres du 4 novembre dernier durant laquelle celle-ci a décidé d'attribuer le marché à la compagnie CNP Assurances ayant le cabinet SOFCAP pour intermédiaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration :

- prend acte du choix de la commission d'appel d'offres,
- autorise la passation du marché correspondant,
- autorise le président à signer le marché et tous les documents y afférents.

Prestations de contrôleur technique pour la construction du C.I.S. de Millau : passation d'un avenant

Vu le marché passé avec la société Socotec pour des prestations de contrôleur technique dans le cadre du projet de construction du C.I.S. de Millau. Le marché n° 2012/00025/020/02 d'un montant de 16 900,00 € HT a pris effet le 22 mars 2013 et porte sur deux missions de base (L et SEI) et quatre missions complémentaires (Hand, TH, GTB et PV).

Considérant qu'en raison d'une modification de la réglementation, la mission GTB relative à la gestion technique du bâtiment doit être remplacée par la mission PS relative à la protection parasismique. Ce changement est sans incidence sur le montant du marché mais doit faire l'objet d'un avenant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration :

- autorise la passation de cet avenant,
- autorise le président à le signer ainsi que tous les documents y afférents.

Fourniture de carburants pour les véhicules du C.I.S. de Belmont-sur-Rance : passation d'un avenant de transfert

Vu le marché n° 2012/31300/016/03 relatif à la fourniture de carburants pour le centre d'incendie et de secours de Belmont-sur-Rance signé le 15 mars 2013 avec la Sasu Autocars Franjeau.

Considérant qu'aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 avril 2013, la société Holding.P.Franjeau a été créée, que cette société a créé un établissement secondaire au lieu-dit Clapayrol à Belmont-sur-Rance acquis par achat auprès de la Sasu Autocars Franjeau pour l'exploitation de cette station.

Considérant que selon la circulaire portant manuel d'application, les modifications affectant la personne du titulaire d'un marché doivent donner lieu à la passation d'un avenant de transfert qui concrétise l'assentissement de la collectivité publique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration :

- autorise la passation de cet avenant de transfert,
- autorise le président à le signer le marché ainsi que tous les documents y afférents.

Fait à Rodez, le 02 DEC. 2013

Le Président,

  
Jean-Claude Anglars